

Séance du 1^{er} février 2024

Procès-verbal des délibérations

Membres en exercice présents ou représentés :

Membres de droit

Gilles BEDOUX Vice-Président Formation et Vie Universitaire

Collège A des enseignants-chercheurs et enseignants :

Gilles DURRIEU, Tahar LOULOU

Nathalie BOURGOUGNON donne procuration à Gilles DURRIEU, Marie-Christine MICHAUD donne procuration à Gilles BEDOUX, Christine PETR donne procuration à Gilles DURRIEU

Collège B des enseignants-chercheurs et enseignants :

Olivier ARDOUIN, Jean-Baptiste BRUNEAU, Angélique MARTIN, Laurence MOLINERO

Régis FLEURQUIN donne procuration à Olivier ARDOUIN

Collège des BIATSS :

Karen LE DESSERT

Thierry GOURDEAUX donne procuration à Karen LE DESSERT, Hélène TANGUY CORVEN donne procuration à Karen LE DESSERT

Collège des personnalités extérieures :

Dominique JESTIN donne procuration à Tahar LOULOU, Christine LE STRAT donne procuration à Gilles BEDOUX, Claire BOEDEC donne procuration à Tahar LOULOU, Michel TOULMINET donne procuration à Laurence MOLINARO

Collège des usagers :

Apolline THEUIL, Dorian GABORY

Gwendal RIOU donne procuration à Dorian GABORY

Membres invités :

Catherine KERBRAT-RUELLAN, vice-présidente Relations Académiques et Relations Lycées-Université

Directeurs de composantes :

Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN, Doyen de la Faculté DSEG ; Elena LEROUX, Directrice adjointe de l'ENSIBS ;

Autres membres invités :

Emilie BOUVRAND, Directrice du SUP ; Laurence BREYAULT, Directrice de l'Enseignement, Directrice du Centre de Langues ; Angéline GREGOIRE, Directrice du SUIOIP ; Marie-Laure HABRANT, Chargée des affaires administratives et financière de la Direction de l'Enseignement ; Delphine LE GALL, Directrice Culture et Vie des Campus ; Anne-Sophie LE MOING, Responsable de la scolarité centrale ; Claire SALLIC, Directrice de la Vie Etudiante et des Campus ; Morgane VARY, Chargée du suivi des affaires administratives et financières DVEC.

Le quorum étant atteint (21 votants dont 11 procurations) la séance est ouverte à 14 heures.

1- Actualités

1.1 Plateforme nationale « Mon Master »

Gilles BEDOUX annonce que la plateforme nationale « Mon Master » ouvre pour la seconde année. Les directions de composante et les étudiants ont été informés du calendrier pour l'année 2024. La première phase a trait à la phase de dépôt des candidatures par les étudiants qui aura lieu du 26 février au 24 mars 2024. La seconde phase concerne la phase d'examen des candidatures qui se déroulera du 2 avril au 28 mai 2024. Les formations en alternance pourront alors publier la liste des candidats placés en recherche de contrat dès qu'elles sont prêtes à le faire et avant le 28 mai. Les formations en alternance n'auront pas besoin de classer les candidats et les propositions d'admission seront faites aux candidats qui trouveront en premier un contrat d'alternance dans la limite des capacités d'accueil. La phase principale d'admission se tiendra entre le 4 et le 24 juin 2024 et la phase complémentaire aura lieu du 25 juin au 31 juillet 2024.

Anne-Sophie LE MOING annonce qu'une visioconférence sera proposée aux étudiants le 29 février prochain sur la procédure « Mon Master ».

Angéline GRÉGOIRE ajoute qu'un livret a été édité en septembre et concerne la poursuite d'études. Ce livret est disponible sur l'ENT des étudiants et est à disposition des responsables de composante.

2- Informations

2.1 Audit de surveillance certification Qualiopi

Gilles BEDOUX donne la parole à Laurence BREYAULT afin qu'elle présente ce point.

Laurence BREYAULT rappelle que la certification est une démarche d'établissement portée par le Service Formation Professionnelle et Alternance (SFPA) et avait été obtenue en juin 2022. Il était nécessaire de passer un audit de surveillance pour conserver cette certification. L'UBS bénéficie de la réputation qualité de ses formations et la volonté de la gouvernance est de poursuivre dans cette démarche et de conserver le réflexe d'avoir des audits externes réguliers organisés par un bureau indépendant, Bureau Veritas. Un audit de surveillance s'est déroulé du 16 au 18 janvier 2024 dont deux journées complètes d'audition pour les services centraux sur l'ensemble des 31 indicateurs du référentiel et 5 formations ont été choisies de façon inopinée par l'auditeur le jour de l'ouverture de l'audit. Deux composantes ont également été auditées sur une demi-journée, à savoir l'IUT de Vannes et l'UFR DSEG. Aucune non-conformité n'a été relevée par l'auditeur mais deux points de vigilance ont été identifiés qui permettront d'alimenter le plan d'amélioration continue rédigé par le SFPA. L'auditeur a souligné la bonne coordination entre les composantes et les services et la fluidité dans les échanges. Le rapport définitif sera transmis sous deux mois et la certification est valable jusqu'au 21 juin 2025. Il faudra donc programmer un audit de renouvellement avant mars 2025. Dans tous les cas, l'audit de surveillance met en lumière :

- L'importance de maintenir une complémentarité et une coordination entre services, composantes, administratifs et enseignants
- L'efficacité d'établir des process, de les partager et de les valider par les instances
- La nécessité d'avoir des outils uniformisés et partagés (notamment le système d'information).

Gilles BEDOUX note que l'engagement dans le développement de la formation professionnelle et de l'alternance est de plus en plus exigeant et modifie le rôle de chacun. La certification permet de guider l'établissement dans le cadre de l'évolution de ses process. Il sait que le livret de l'étudiant apprenti dématérialisé a été mis en place dans 2-3 formations pour que le maître d'apprentissage, l'apprenti et le tuteur puissent remplir facilement le livret. Il évoque également le Diplôme Universitaire (DU) Formation des maîtres d'apprentissage qui permet de

professionnaliser le suivi de l'alternant. Enfin, il souhaite que cette démarche d'audit soit relayée auprès des équipes pédagogiques.

2.2 Appel à candidature sièges à pouvoir en Commission Vie Étudiante

Gilles BEDOUX donne la parole à Delphine LE GALL afin qu'elle présente ce point.

Delphine LE GALL informe que 5 sièges sont à pourvoir au sein de la commission vie étudiante dont 2 sièges pour des représentants des étudiants et 3 sièges pour des représentants des enseignants et enseignants-chercheurs. Cette commission se réunit 6 à 7 fois par an, en amont de la CFVU, et a pour objectif de statuer sur les demandes d'agrément des associations étudiantes, les demandes de subvention des associations et d'évoquer toutes les questions relatives à la vie étudiante. La commission est présidée par les deux vice-présidents étudiants. Il est important qu'il y ait une parité entre les représentants étudiants et les représentants de l'administration au sein de cette commission. Les sièges des représentants des associations étudiantes sont déjà pourvus. Il y a également un représentant des personnels BIATSS, en la personne de Roseline LE SQUERE, et des représentants du CROUS.

Gilles BEDOUX pense qu'il faudra lancer un appel à candidature auprès des élus étudiants de la CFVU.

Apolline THEUIL signale qu'il est difficile de mobiliser les élus étudiants de la CFVU et il est temps que les équipes se renouvellent étant donné qu'un certain nombre d'entre eux ont terminé leurs études et ont quitté l'UBS.

Delphine LE GALL indique qu'une réflexion est en cours pour ouvrir plus largement la commission aux enseignants volontaires et plus simplement aux enseignants élus de la CFVU à partir de la prochaine mandature.

2.3 Bilan FSDIE 2022-2023

Gilles BEDOUX donne la parole à Delphine LE GALL afin qu'elle présente ce point.

Delphine LE GALL rappelle que des craintes avaient émergé l'année dernière en raison d'éventuels dégâts dus aux confinements successifs sur la dynamique associative. Or, la vie associative a bien repris, est plutôt dense et très dynamique. Elle comptabilise 34 associations à Lorient et 22 associations à Vannes. 5 associations ont été créées l'année dernière : Beaux-parleurs – Eloquence (Lorient), CPGEV (Vannes), Incipit (Lorient), L'armoire à jeux (Lorient) et Univ'danse (Lorient et Vannes). Il faut savoir que 38 associations sont toujours actives alors que 12 sont « en sommeil », et 2 associations ont été dissoutes l'année dernière. Le rôle du service culture et de la vie des campus est d'accompagner ces associations dans les démarches de passation notamment ou de création. Il y a eu 21 demandes d'agrèments à Lorient et 13 à Vannes, ce qui leur permet d'obtenir le label « associations étudiantes de l'Université ». Sans cet agrément, une association ne peut pas demander de subventions, utiliser les locaux de l'université et avoir une communication prise en charge par l'établissement. Les associations ont donc tout intérêt à faire leur demande d'agrément. Les agréments sont validés par la CFVU puis par le CA. Les demandes de subvention sont présentées en commission vie étudiante, avec des subventions de fonctionnement qui permettent aux associations de payer leurs frais bancaires et leurs frais d'assurance à hauteur de 300 €, et des subventions sur projet. 25 projets ont été subventionnés en 2022-2023, ce qui est très satisfaisant, pour un montant global de 7 500 €.

Gilles BEDOUX note que le nombre d'agrèments et de projets subventionnés est en croissance, ce qui est une très bonne nouvelle pour l'établissement. Il remercie les services, les vice-présidents étudiants et les responsables d'association pour leur dynamisme. L'Université essaie de reconnaître l'engagement des étudiants et les encourage à s'investir dans les associations pour enrichir leur parcours.

2.4 Bilan du Service universitaire de pédagogie (SUP) pour 2023

Gilles BEDOUX donne la parole à Emilie BOUVRAND afin qu'elle présente ce point.

Emilie BOUVRAND rappelle que la mission principale du SUP est d'accompagner l'enseignant dans sa démarche et dans sa pratique pour permettre aux étudiants de réussir dans leur trajectoire à l'UBS. L'équipe du SUP est accompagnée dans cette mission par le vice-président Formation et Innovation pédagogique et un réseau de référents pédagogiques présents dans les composantes. En termes d'accompagnement pédagogique, le service peut mettre en place des formations, ateliers et conseils individuels ou en groupe à la demande d'un enseignant ou d'une équipe pédagogique. Il accompagne également les collègues dans la maîtrise des outils numériques pour apprendre dont Moodle. Il accompagne les projets des collègues avec l'aide ou non du numérique.

Une offre de formations est mise en place chaque année. En 2022-2023, 29 sessions de formation ont eu lieu dont 13 dédiées à la pédagogie et 16 pour les outils numériques, via des modalités variées (sur site en salles immersives, en présentiel, en distanciel...). En termes de nouveautés, Emilie BOUVRAND cite les formations en IA générative et usages pédagogiques, en ludification et en parcours conditionnel sur Moodle. Elle comptabilise 134 inscriptions aux formations entre le 1^{er} janvier et le 29 novembre 2023. De nombreux experts interviennent au sein des formations dont Hélène Weber qui a proposé la formation « Instauration d'une relation de confiance avec ses étudiants » et qui sera rejouée en février prochain à la demande d'une faculté. Par ailleurs, des webinaires ont été proposés sur l'approche par compétences par François George qui est un expert reconnu dans ce domaine, auprès de l'ENSIBS et de l'IUT de Lorient. La plateforme pédagogique est surtout utilisée en complémentarité des cours en présentiel et Emilie BOUVRAND a remarqué que de plus en plus d'enseignants l'utilisent pour déposer des ressources. Il y a ainsi eu 635 créations d'espaces de cours l'année dernière pour 5 250 cours actifs, avec un engouement particulier pour le dépôt de vidéos. Par ailleurs, elle informe que l'ergonomie de la plateforme Moodle a été améliorée. Un nouveau module intitulé « Développer son esprit critique » a été mis en ligne et est accessible aux étudiants.

En 2022-2023, 6 nouveaux enseignants-chercheurs ont suivi le parcours de formation des MCF stagiaires, d'une durée de 40 heures, avec un socle commun de formations et deux parcours différenciés. En termes d'approches par compétences, il faut savoir que 6 diplômés ont été accompagnés par le SUP en 2023. Emilie BOUVRAND évoque également l'expérimentation de l'usage d'un portfolio dans les IUT auprès d'un panel de 191 étudiants et de 34 enseignants, au sein de 8 départements. Le SUP a aidé à la mise en place d'une salle PIC (Pédagogie Innovante et Collaborative) à l'IUT de Lorient qui complète les deux autres salles déjà mises à disposition à la faculté SSI et à la faculté LLSHS. Les salles PIC sont destinées à des petits groupes pour organiser des débats, des projets, etc. et échanger d'une autre manière que dans une salle de cours.

Emilie BOUVRAND conclut son bilan en présentant les projets à venir. Elle annonce l'ouverture d'une ludothèque pédagogique où les enseignants pourront venir réserver des jeux pour les utiliser avec leurs étudiants. Elle évoque également l'ouverture d'un troisième studio audiovisuel à la faculté SSI de Lorient, en complément des studios audiovisuels de la faculté SSI de Vannes et de l'IUT de Lorient. Un nouvel outil pour aider l'apprentissage entre pairs sera prochainement disponible afin de favoriser la collaboration et de simplifier la communication.

Delphine LE GALL aimerait savoir si les associations étudiantes peuvent réserver les salles audiovisuelles et les salles PIC.

Emilie BOUVRAND reconnaît que les studios ne sont pas souvent utilisés par les enseignants et l'objectif est effectivement de les ouvrir aux étudiants. Pour autant, cela nécessite de produire une note de cadrage sur les projets tutorés.

3- Approbations

3.1 Validation du PV de la CFVU du 7 décembre 2023

Laurence BREYAUULT annonce que deux points ont été ajoutés dans la présentation réalisée par Anne-Sophie LE MOING :

Séance du 1^{er} février 2024**Procès-verbal des délibérations**

- point 4.2 : « les étudiants extra-communautaires dans le cadre d'une convention partenariale ne payent pas la CVEC ».
- point 4.7 : « les autres parcours de la licence Économie Gestion augmentent leur capacité ».

Sous réserve de ces modifications, **Gilles BEDOUX** soumet au vote le procès-verbal de la CFVU du 7 décembre 2023.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	21	pour :	21
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°01-2024**3.2 Subventions aux associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-2024**

Gilles BEDOUX donne la parole à Delphine LE GALL afin qu'elle présente ce point.

Delphine LE GALL indique que les associations ont été auditionnées lors de deux commissions dans le cadre de leur demande de subventions. 8 subventions de fonctionnement ont été accordées, à hauteur de 300 € pour chaque association. Parmi ces demandes, une seule réserve a été émise concernant la demande de subvention de fonctionnement de l'association Nations Unies de Bretagne Sud. Il s'agit d'une association qui a pour but d'organiser des assemblées fictives des Nations Unies et la thématique retenue est la suivante « Si une troisième Guerre mondiale avait lieu ». Vu le contexte actuel, la commission préfère avoir l'accord du DGS et de la Présidente avant d'octroyer la subvention. Par ailleurs, 3 subventions pour des projets ont été approuvées par la commission :

- Projet d'atelier de cuisine porté par Les DDcalés, subvention de 230 €
- Projet de concours d'éloquence et de plaidoiries Lysias-Vannes porté par Pratik ô droit, subvention de 2 597,83 €
- Projet de conférence sur la justice restaurative porté par Pratik ô droit, subvention de 472 €

Gilles BEDOUX soumet au vote les subventions aux associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-2024.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	21	pour :	21
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°02-2024**3.3 Modification du règlement général des études et des examens de l'UBS pour la période 2022-2023 à 2027-2028 : ajout d'informations relatives à l'utilisation des outils d'intelligence artificielle génératifs**

Gilles BEDOUX indique que les collègues avertissent régulièrement sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle génératifs et l'idée est de mieux les encadrer au niveau de l'UBS. Il ne s'agit pas d'interdire ces outils mais de mieux accompagner les enseignants. Il est ainsi proposé d'ajouter le paragraphe suivant au point 4.1.1 consacré aux modalités de contrôle des connaissances : « La réalisation de travaux académiques (devoirs, essais, rapports, etc.) et l'évaluation des apprentissages (contrôles terminaux, contrôles continus, mémoires, etc.) doivent être accompagnées de consignes claires quant à la possibilité pour les étudiants de recourir aux outils d'Intelligence Artificielle génératifs. Il revient aux enseignants de poser les conditions cadre de l'utilisation de ces outils et apporter des consignes claires dans le cadre des activités pédagogiques et évaluations qu'ils et elles proposent. Les enseignants ont la possibilité de mettre en place un oral complémentaire dans le cadre de la réalisation de travaux académiques ou bien d'évaluation des apprentissages. »

Laurence MOLINERO aimerait savoir à partir de quand cette nouvelle disposition entrera en vigueur.

Gilles BEDOUX répond qu'elle entrera en vigueur suite au vote de la CFVU.

Anne-Sophie LE MOING enverra un message aux responsables de scolarité et aux doyens.

Gilles BEDOUX soumet au vote a modification du règlement général des études et des examens de l'UBS pour la période 2022-2023 à 2027-2028 : ajout d'informations relatives à l'utilisation des outils d'intelligence artificielle génératifs.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	21	pour :	21
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°03-2024

3.4 Reconnaissance des diplômes d'université « Études Françaises » et « Passerelle » pour l'accès aux diplômes de l'UBS

Gilles BEDOUX signale que l'UBS accueille des étudiants étrangers qui ont la possibilité de suivre des formations en langue française.

Laurence BREYALT rappelle que l'UBS a fait le choix, en 2022, d'adhérer au réseau MENs (Migrants dans l'Enseignement Supérieur) via son Centre de langues et, depuis 2023, au réseau de l'ADCUEFE (Association des Directeurs des Centres Universitaires d'Études Françaises pour Étrangers). Dans ce cadre, un DU Passerelle et un DU Études Françaises ont été habilités par ces deux réseaux et ont ouvert à la rentrée 2023-2024. Ces DU font environ 200 heures et leur objectif principal est la préparation linguistique, méthodologique et culturelle des étudiants pour leur intégration dans un cursus de l'université. Ils répondent aux principes suivants :

- Ils valident une formation suivie à l'université
- Leurs maquettes sont harmonisées entre les différents centres
- Ils comportent une dimension méthodologique universitaire dans les activités demandées aux étudiants et les épreuves d'examen
- Ils permettent une découverte de la culture universitaire française

Dans ce contexte, les étudiants ne comprendraient pas que l'accès à l'université leur soit refusé en raison d'une absence de reconnaissance de leur diplôme. Le niveau requis en français pour accéder aux formations de l'UBS est indiqué que le site de l'Université. Dès lors que le niveau de langue française mentionné sur le parchemin des deux DU correspondra au niveau requis pour accéder à la formation, les commissions d'entrée le prendront en compte sans demander le passage d'une certification complémentaire.

Gilles BEDOUX soumet au vote la reconnaissance des diplômes d'universités « Études Françaises » et « Passerelle » pour l'accès aux diplômes de l'UBS.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	21	pour :	21
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°04-2024

3.5 Calendrier de dépôt des candidatures pour une entrée en formation à la rentrée universitaire 2024/2025

Gilles BEDOUX rappelle que l'examen des candidatures portera sur le dossier de candidature et un éventuel entretien. L'admission des candidats externes en cours de formation dépend des capacités d'accueil et de l'examen des dossiers des candidats attestant le niveau de connaissances et de compétences requis. Pour les formations en alternance, l'admission sera conditionnée à la signature d'un contrat d'alternance.

Gilles BEDOUX soumet au vote le calendrier de dépôt des candidatures pour une entrée en formation à la rentrée universitaire 2024-2025.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	21	pour :	21
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°05-20234

3.6 LLSHS : modification de maquettes des formations de la licence professionnelle métiers du commerce international à partir de la rentrée universitaire 2024-25

Gilles BEDOUX explique que l'objectif est d'offrir cette formation en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, et des textes réglementaires font que la maquette ne peut pas dépasser 25 % de la durée globale du contrat, d'où la nécessité de porter le volume horaire de la licence de 450 à 402 heures pour 12 mois.

Gilles BEDOUX soumet au vote la modification de maquettes des formations de la licence professionnelle métiers du commerce international à partir de la rentrée universitaire 2024-25 (LLSHS).

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	21	pour :	21
		contre :	0
		abstention :	0

Délibération n°06-2024

4- Avis :

a. Vie des campus

4.1 Agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-24

Gilles BEDOUX donne la parole à Delphine LE GALL afin qu'elle présente ce point.

Delphine LE GALL annonce que 6 demandes d'agréments sont aujourd'hui soumises à la CFVU, dont 5 renouvellements et 1 création (Nations Unies de Bretagne Sud), suite aux propositions de la commission. Les associations qui demandent un agrément sont systématiquement auditionnées par la commission, ce qui permet de connaître leurs motivations et d'avoir une idée des projets qu'elles vont mener. Toutes les demandes ont été validées à l'unanimité par la commission vie étudiante.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, les agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-2024.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	21	pour :	21
		contre :	0

abstention : 0

Avis n°07-2024

b. Formation

4.2 Grille tarifaire de la formation professionnelle et de l'alternance applicable pour 2024-2025

Laurence BREYAUULT signale que les usagers qui ne sollicitent pas d'aménagement particulier et qui n'ont pas de contrat de formation, et qui peuvent apporter tous les justificatifs permettant de prouver qu'ils n'ont pas réussi à obtenir de financements publics et privés, peuvent bénéficier du régime de la reprise d'études non financée et sont considérés comme des étudiants en formation initiale. Un candidat qui n'aurait pas démarré sa recherche de financement au moment où il candidate ne pourra pas être considéré en reprise d'études non financée. Par ailleurs, toutes les formations partenariales font l'objet d'une délibération spécifique par la CFVU et le CA et ne sont pas inscrites dans la grille tarifaire présentée aujourd'hui.

Un tarif dérogatoire doit s'inscrire dans le cadre posé par la gouvernance en lien avec le service du contrôle de gestion (respect du seuil minimal, conditions de rentabilité). Un tarif dérogatoire peut être proposé pour les contrats d'apprentissage avec un employeur public et pour les contrats de professionnalisation (tarif dérogatoire devant s'inscrire dans les cadres des accords de branches). La référence aux frais d'accès à la plateforme Moodle est supprimée de la grille tarifaire. Le service contrôle de gestion a travaillé sur le modèle économique de plusieurs formations relevant de la formation professionnelle et alternance. Pour ces formations, les tarifs et seuils d'ouverture de formation (en nombre de stagiaires) sont issus de ces travaux.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, la grille tarifaire de la formation professionnelle et de l'alternance applicable pour 2024-2025.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	21	pour :	21
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°08-2024

4.3 Centre de Langues : Grille tarifaire des formations et certifications du centre de langues pour l'année universitaire 2024-2025

Laurence BREYAUULT rappelle qu'un travail approfondi par le contrôle de gestion sur la grille tarifaire a été mené en 2023-2024, ce qui fait que la révision est beaucoup plus légère pour la période 2024-2025. La principale modification a trait à l'intégration des tarifs du DU Passerelle et du DU Études Françaises en remplacement de l'offre de cours semestriel semi-intensif. L'offre de formations pour les post-doctorants et les doctorants est prise en charge par l'UBS, ce qui fait que cette tarification disparaît. Il est enfin précisé, dans la partie préparations et certifications, que le tarif inclut un passage à une certification sans préciser le montant qui varie d'une certification à l'autre.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, la grille tarifaire des formations et certifications du centre de langues pour l'année universitaire 2024-2025.

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	21	pour :	21
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°09-2024

4.4 SSI : Modification de la capacité du Master 1 mention Mathématiques Appliquées, Statistique parcours Ingénierie mathématique pour 2024-25

Gilles BEDOUX informe que la faculté SSI souhaite apporter une modification de la capacité du Master 1 mention Mathématiques Appliquées, Statistique parcours Ingénierie mathématique pour l'année universitaire 2024-2025 qui avait été votée lors de la précédente CFVU.

Gilles DURRIEU indique que des modifications ont été faites dans la mise en place de formations, notamment au niveau du M1 Sciences de données qui va ouvrir en alternance. En raison de la mutualisation d'unités d'enseignement communes au master Ingénierie mathématique, les heures de suivi des étudiants vont générer un surplus de travail assez important qui ne peut pas être assumé par l'équipe pédagogique. Dès lors, il a été décidé de réduire la capacité d'accueil de la formation qui passe de 40 à 30 étudiants.

Gilles BEDOUX soumet au vote, pour avis, la modification de la capacité du Master 1 mention Mathématiques Appliquées, Statistique parcours Ingénierie mathématique pour 2024-25 (SSI).

Vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Votants :	20	pour :	20
		contre :	0
		abstention :	0

Avis n°10-2024

4.5 SSI : ouverture en 2024 d'un diplôme interuniversitaire « thanatopraxie et métiers du funéraire », en partenariat avec l'Université Bretagne Occidentale, le GHBS et l'IFPS

Gilles BEDOUX rappelle que l'UBS s'est engagée depuis quelques années dans l'ouverture de formations dans le domaine santé, dans le cadre de l'écosystème Santé, Environnement, Handicap et de différents projets (TIGA, HIT...). L'établissement va également ouvrir une filière STAPS avec un DEUST et des formations très liées à la pratique physique adaptée et au handicap.

Laurence BREVAULT informe que l'UBS ne dispose pas encore de diplôme interuniversitaire et ce sera dorénavant le cas à travers le diplôme interuniversitaire « thanatopraxie et métiers du funéraire », en partenariat avec l'Université Bretagne Occidentale, le GHBS et l'IFPS. La thanatopraxie est le terme qui désigne l'art, la science ou les techniques permettant de préserver les corps des défunts de la décomposition naturelle. Le thanatopracteur est le seul professionnel dans le domaine funéraire et Diplômé d'Etat. Les candidats au diplôme national de thanatopracteur (diplôme d'Etat - DE) doivent se présenter à deux épreuves théoriques écrites et une évaluation de la formation pratique. En termes de contexte, elle évoque une absence d'offre de formation publique dans le Grand Ouest et un métier à insertion professionnelle. L'antenne d'offre de formation la plus proche est dans le domaine du « privé » et dans la Manche et l'Arrêté du 18 mai 2010 prévoit que les matières médicales sont dispensées par des enseignants universitaires de médecine ou des médecins légistes ou anatomopathologistes. La matière « thanatopraxie » est dispensée par des thanatopracteurs diplômés et ayant au moins cinq ans d'expérience.

Gilles DURRIEU signale que sur sollicitation du Groupe Hospitalier Bretagne Sud (GHBS), l'UFR SSI, après concertation avec les présidences de l'UBS et de l'UBO propose l'ouverture d'un nouveau diplôme interuniversitaire (DIU) intitulé « thanatopraxie et métiers du funéraire » à la rentrée universitaire 2024. Ce projet de formation a été coconstruit avec le GHBS et l'IFPS, ainsi que l'UBO auprès duquel le professeur Suply, initiateur du projet, est rattaché. Il s'agit d'offrir une réponse coordonnée à un besoin du territoire porté par l'UFR SSI. Il recense 1 600 diplômés dont 800 actifs en France, et il faut savoir qu'environ 40 % des défunts bénéficient de soins de thanatopraxie.

Séance du 1^{er} février 2024

Procès-verbal des délibérations

abstention : 0

Avis n°11-2024

5- Questions diverses :

En l'absence de questions diverses, **Gilles BEDOUX** annonce que la prochaine CFVU aura lieu le 11 avril 2024 à Lorient.

Gilles BEDOUX clôt la séance à 16h20.

À Vannes, le 1^{er} février 2024

La Présidente,

Virginie DUPONT